

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP REMACOAT PR 100 SF Komp. B

#### Art.-No.

590 2845, 590 2862

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Elément de revêtement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50  
Téléfax: +49(0)3491/635-552  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Polyaminoamide

p-tert-butylphenol

Xylylènediamine

3,6-Diazaoctane-1,8-diamine (triéthylènetétramine)

N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine

Triméthyl-1,6-hexanediamine

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TIP TOP REMACOAT PR 100 SF Komp. B**

Date de révision: 16.09.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1134

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer vapeurs.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P405 Garder sous clef.

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélanges d'amines organiques

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68410-23-1	Polyaminoamide			< 50 %
	Eye Dam. 1; H318			
100-51-6	alcool benzylique			< 25 %
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H302 H332			
98-54-4	p-tert-butylphenol			< 15 %
	202-679-0		01-2119489419-21	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H361f H315 H318 H335 H411			
1477-55-0	Xylylènediamine			< 15 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H331 H302 H314 H317 H412 EUH071			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			< 10 %
	202-013-9	603-069-00-0	01-2119560597-27	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H302 H315 H319			
112-24-3	3,6-Diazaoctane-1,8-diamine (triéthylènetétramine)			< 5 %
	203-950-6	612-059-00-5		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H314 H317 H412			
109-55-7	N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine			< 5 %
	203-680-9	612-061-00-6	01-2119486842-27	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H226 H302 H314 H317			
25620-58-0	Triméthyl-1,6-hexanediamine			< 5 %
	247-134-8			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.



Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### **Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Faire boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Susceptible de nuire à la fertilité.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques.

Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).



Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

Des acides et des bases.

Oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Elément de revêtement

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>



### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	D'amine
pH-Valeur:	Env. 8,5 - 11
<b>Modification d'état</b>	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Point d'éclair:	Env. 105 °C
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	n.d.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	< 5 hPa
Densité (à 20 °C):	1,02 - 1,04 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	800 - 1200 mPa·s

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.5. Matières incompatibles

Des acides et des bases.

Oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Absence de données toxicologiques.

#### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Xylylènediamine), (3,6-Diazaoctane-1,8-diamine (triéthylènetétramine)), (N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine), (Triméthyl-1,6-hexanediamine)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. (p-tert-butylphenol)

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

L'ingestion de la solution aqueuse provoque des brûlures digestives.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Xylylènediamine, N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Xylylènediamine, N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (xylylenediamine, N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
--------------------------	---------

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (xylylenediamine, N,N-dimethyl-1,3-diaminopropane)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y841

Quantité dégagee: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

##### **Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative



LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*